



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 7 juillet 2022  
PV N. 1

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR M – HALLOT JF – TALABOT JF

EXCUSES : M. OSMAN C – Mme GARESTIER S

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## FUSIONS :

- Procédure d'engagement d'une fusion absorption entre les clubs de l'ANF 87 et Les Grands Chezeaux. Le club de l'ANF 87 est le club absorbant et dont la réserve 3 évoluera en lieu et place de l'équipe Les Grands Chezeaux en départemental 4.
- Procédure d'engagement de la fusion création entre les clubs de Limoges Roussillon et le Sporting Val de l'Aurence. Le nouveau club s'appelle Aurence Roussillon Football Club. Fusion validée par la LFNA en date du 30/06/2022, après avis favorable du district de football de la Haute Vienne.

## Inactivité clubs :

- La commission prend note de l'inactivité du club de St Amand Magnazeix (D5) pour le compte de la saison 2022 – 2023.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## SAISON 2022-2023

### DEPARTEMENTAL 3

Suite à la fusion entre les clubs de Sporting Val et de Limoges Roussillon et du fait que 2 équipes issues des clubs fusionnant se trouvant dans la même catégorie de compétition, la départementale 3, le règlement n'autorisant pas cet état de fait sauf en départemental 5, la commission a donc décidé de repêcher l'équipe de Entente Nieul St Gence 2 pour remplacer en lieu et place l'équipe de Limoges Roussillon 2 (D3, poule D).

### DEPARTEMENTAL 4

La commission a pris note de la demande de **rétrogradation sportive** du club de l'US Nantiat concernant son équipe qui devait évoluer en départemental 4. L'équipe de l'US Nantiat 3 évoluera donc la saison prochaine en départemental 5.

La commission, ayant épuisé tout recours de repêchage en Départemental 4 pour palier à l'arrêt d'activités, aux rétrogradations sportives de certains clubs, a proposé de **faire accéder à ce niveau, les clubs de AS Aixoise 4, Limoges Beaubreuil FC 3, US Bessines Morterolles 3, AS Panazol 3, issus de la Départemental 5.**

**L'équipe de l'US Oradour s/glane 2 ayant refusé la proposition d'accession en départemental 4.**

**Dans le souci de préserver un nombre minimum d'équipes engagées en départemental 5 et ainsi maintenir un championnat départemental à une ou deux poules, la commission a décidé de ne plus proposer d'accessions de départemental 5 à départemental 4.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Coupe de France :

- 1<sup>er</sup> Tour : 27 et 28/08/22
- 2<sup>ème</sup> Tour : 03 et 04/09/22
- 3<sup>ème</sup> Tour : 10 et 11/09/22

## Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des réserves :

- 1<sup>er</sup> Tour et (J1) : 10 et 11/09/22
- 2<sup>ème</sup> Tour et (J2) : 24 et 25/09/22
- 3<sup>ème</sup> Tour et (J3) : 05 et 06/11/22

Tirage au sort 1<sup>er</sup> tour coupe de la haute vienne : **Mardi 30 août 2022.**

Pour ce 1<sup>er</sup> tour, entrent uniquement les clubs non engagés en Coupe de France et ni en Coupe Nouvelle-Aquitaine.

## Début du championnat : 17 et 18/09/22

- Date limite des engagements D1 à D4 : **Dimanche 10 juillet.**
- Date limite des engagements D5 : **Lundi 1<sup>er</sup> août.**

Prochaine réunion le mardi 23 août.

Bonnes vacances à tous et à toutes.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 7 juillet 2022  
PV N. 1

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR M – HALLOT JF – TALABOT JF

EXCUSES : M. OSMAN C – Mme GARESTIER S

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## FUSIONS :

- Procédure d'engagement d'une fusion absorption entre les clubs de l'ANF 87 et Les Grands Chezeaux. Le club de l'ANF 87 est le club absorbant et dont la réserve 3 évoluera en lieu et place de l'équipe Les Grands Chezeaux en départemental 4.
- Procédure d'engagement de la fusion création entre les clubs de Limoges Roussillon et le Sporting Val de l'Aurence. Le nouveau club s'appelle Aurence Roussillon Football Club. Fusion validée par la LFNA en date du 30/06/2022, après avis favorable du district de football de la Haute Vienne.

## Inactivité clubs :

- La commission prend note de l'inactivité du club de St Amand Magnazeix (D5) pour le compte de la saison 2022 – 2023.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## SAISON 2022-2023

### DEPARTEMENTAL 3

Suite à la fusion entre les clubs de Sporting Val et de Limoges Roussillon et du fait que 2 équipes issues des clubs fusionnant se trouvant dans la même catégorie de compétition, la départementale 3, le règlement n'autorisant pas cet état de fait sauf en départemental 5, la commission a donc décidé de repêcher l'équipe de Entente Nieul St Gence 2 pour remplacer en lieu et place l'équipe de Limoges Roussillon 2 (D3, poule D).

### DEPARTEMENTAL 4

La commission a pris note de la demande de **rétrogradation sportive** du club de l'US Nantiat concernant son équipe qui devait évoluer en départemental 4. L'équipe de l'US Nantiat 3 évoluera donc la saison prochaine en départemental 5.

La commission, ayant épuisé tout recours de repêchage en Départemental 4 pour palier à l'arrêt d'activités, aux rétrogradations sportives de certains clubs, a proposé de **faire accéder à ce niveau, les clubs de AS Aixoise 4, Limoges Beaubreuil FC 3, US Bessines Morterolles 3, AS Panazol 3, issus de la Départemental 5.**

L'équipe de l'US Oradour s/glane 2 ayant refusé la proposition d'accession en départemental 4.

Dans le souci de préserver un nombre minimum d'équipes engagées en départemental 5 et ainsi maintenir un championnat départemental à une ou deux poules, la commission a décidé de ne plus proposer d'accessions de départemental 5 à départemental 4.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Coupe de France :

- 1<sup>er</sup> Tour : 27 et 28/08/22
- 2<sup>ème</sup> Tour : 03 et 04/09/22
- 3<sup>ème</sup> Tour : 10 et 11/09/22

## Coupe de la Haute-Vienne et Challenge des réserves :

- 1<sup>er</sup> Tour et (J1) : 10 et 11/09/22
- 2<sup>ème</sup> Tour et (J2) : 24 et 25/09/22
- 3<sup>ème</sup> Tour et (J3) : 05 et 06/11/22
- 

Tirage au sort 1<sup>er</sup> tour coupe de la haute vienne : **Mardi 30 août 2022.**

Pour ce 1<sup>er</sup> tour, entrent uniquement les clubs non engagés en Coupe de France et ni en Coupe Nouvelle-Aquitaine.

## Début du championnat : 17 et 18/09/22

- Date limite des engagements D1 à D4 : **Dimanche 10 juillet.**
- Date limite des engagements D5 : **Lundi 1<sup>er</sup> août.**

Prochaine réunion le mardi 23 août.

Bonnes vacances à tous et à toutes.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc